

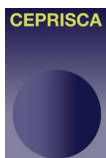


Inscription :
sabine.leriché@u-picardie.fr

Direction scientifique de Robolphe Bigot et François Viney
UFR de Droit et de Science politique d'Amiens



Barreau d'Amiens



COLLOQUE

Conception : DOOM UPJV | Impression : Reprographie UPJV | Crédit photo : Freepik

LA PROFESSION D'AVOCAT : LES RISQUES DE L'EXERCICE

Colloque ouvert à la formation continue
des magistrats (*inscription gratuite*)
et des avocats (*inscription de 90 €*)

25
Sept.
2020

Amphithéâtre Decoopman
UFR de Droit et de Science politique
10, placette Lafleur - AMIENS

PROGRAMME

- 8h30** Propos introductifs :
Me Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris
Me Dorothée Fayein-Bourgeois, Bâtonnier d'Amiens
Melle Geneviève Viney, professeur émérite, Université Paris 1
M. Cédric Glineur, professeur, UPJV, Directeur du CEPRISCA
Mme Lucie Delabie, Doyen de l'UFR de Droit et de Science politique d'Amiens

Matinée : De l'évolution à la réalisation des risques

Présidence : **François Mailhé**, professeur, UPJV

I. L'évolution des risques de l'avocat

- 9h00** Risques et avocat en entreprise,
Me Xavier Chiloux, avocat au barreau de Paris, candidat au prochain Bâtonnat
- 9h20** Risques et procédure d'appel
Paul Giraud, professeur, UPJV
- 9h40** Risques et dématérialisation de la procédure
Gaëtan Guerlin, professeur, Université de Lille
- 10h00** Risques et avocat digitalisé
Emmanuel Netter, professeur, Université d'Avignon
- 10h20** Discussion et pause

II. La réalisation des risques : les responsabilités de l'avocat

- 10h50** La responsabilité pénale de l'avocat
Elise Letouzey, MCF, UPJV
- 11h10** La responsabilité disciplinaire de l'avocat
Jean-Marie Brigant, MCF, Le Mans Université
- 11h30** La responsabilité civile de l'avocat : les dommages réparables
Hadi Slim, professeur, Université de Tours
- 11h50** Le bénéficiaire des obligations de l'avocat
Me Jean de Salve de Bruneton, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- 12h10** Les fautes civiles de l'avocat
François Viney, MCF, UPJV
- 12h30** Discussion
- 12h40** Déjeuner

Après-midi : De la prise en charge à la prévention des risques

Présidence : **Sophie Pellet**, professeur, UPJV

I. La prise en charge des risques générés par l'avocat

- 14h00** Les mécanismes de garantie obligatoire des risques
Rodolphe Bigot, MCF, UPVJ
- 14h20** Les commissions sinistres et la gestion des risques : respect du réclamant, traitement des sinistres, prévention par des modèles de lettres de réclamation
Yves Avril, ancien bâtonnier, avocat honoraire, Président d'honneur du Conseil régional de discipline, docteur en droit
- 14h40** L'appréhension des risques par l'assureur dominant
Pierre Roger, Responsable souscription des grands comptes professions du chiffre et du droit, MMA
- 15h00** Discussion et pause

II. La prévention des risques par la formation (initiale, continue et spécialisation) de l'avocat

- 15h20** Le point de vue des responsables de formation
Morgane Daury, professeur, UPJV, directrice de l'IEJ d'Amiens, et **Me Patrick Delahay**, président honoraire d'IXAD et président de l'AFEDA (association des écoles d'avocats)
- 15h40** Le point de vue d'un magistrat
Loïs Raschel, Vice-Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Paris
- 16h00** Le point de vue d'un bâtonnier
Me Fabrice Bertolotti, barreau de Compiègne, président du Conseil régional de discipline des avocats de la Cour d'appel d'Amiens
- 16h20** Discussion
- 16h40** Propos conclusifs
Florence G'sell, professeur, Université de Lorraine